

RAPPORT DE TESTING D' IQAS

EVOLUTION DE LA SITUATION DANS LES INSTITUTIONS PARTENAIRES ALGERIENNES A LA FIN DU PROJET

Ce questionnaire d'analyse d'évolution de la situation dans les institutions partenaires Algériennes à la fin du projet a été préparé sur la base du questionnaire utilisé pour l'analyse de la situation au démarrage du projet.

Il est demandé de remplir ce questionnaire par deux experts individuellement pour donner son avis indépendant sur l'évolution actuel à l'école lié à l'implémentation du système IQAS à la fin du projet. Il s'agit de mettre un commentaire si ça marche ou quelles sont les obstacles à surmonter) de maximum jusqu'à 100 caractères et mettre le pourcentage d'accompli (de 0 % - rien donné, jusqu'à 100% - complètement en fonction)

Ecole	Ecole Nationale Supérieure Agronomique ENSA ALGER	
Nom de l'expert local	BOUCHARB BRAHIM	
Références et les lignes directrices	Analyse par expert de la situation à l'École	
	Commentaire sur accomplie	% d'accomplie
1. MISION, MISSION ET OBJECTIFS STRATEGIQUES.		
<i>Référence - L'établissement développe et rend publics une vision et un énoncé de mission qui reflètent son engagement en faveur de l'amélioration continue de la qualité, des objectifs stratégiques, ainsi que des politiques et procédures en phase avec sa vision et son énoncé de mission.</i>		
a) La vision, l'énoncé de mission et les objectifs stratégiques reflètent l'engagement en faveur de l'amélioration de la qualité	Bien que l'ENSA ne détient pas encore une Charte AQ, la direction a exprimé son engagement pour l'implémentation, le maintien et l'amélioration de l'AQ à l'école	90%
b) Diverses formes de planification (par exemple, stratégique, institutionnelle, académique, financière, de recherche) soient coordonnées afin d'assurer la qualité des prestations académiques	Planification bien établie et bonne coordination entre les différentes instances de l'école	100%
c) Des plans institutionnels à moyen et long terme reflètent les programmes de formation offerts et les axes de recherche afin d'assurer la pérennité et l'amélioration continue	Le plan institutionnel est engagé concernant tous les domaines (recherche, formation, gouvernance relations) validé par les organes pertinents : CS, CA, CD) après les travaux d'AQ mais pas d'échéances pour l'application de ce projet établissement	50%
d) La formulation des plans soit collégiale et que les plans promeuvent un haut degré d'intégrité institutionnelle et de réactivité au changement et soient connus des parties prenantes	Toutes les décisions sont prises au sein des instances de l'école (CSD, CSE, CA). À noter que ces instances sont composées des différentes catégories du personnel et étudiants de l'école	90%





e) Un suivi, une évaluation et un benchmarking continus et périodiques des processus, y compris une autoévaluation des programmes académiques et de recherche, de la gouvernance et une autoévaluation de l'établissement à des fins d'amélioration continue.	Le processus est engagé via l'AE. Des plans d'actions sont dressés afin de remédier aux points faibles de l'école.	50%
2. GOUVERNANCE ET GESTION		
Référence - L'établissement dispose de structures de gouvernance et de gestion clairement énoncées. Cela assurera une gouvernance et une gestion saines et éthiques, y compris des pratiques AQ robustes soutenant la réalisation de sa mission et de son mandat légal.		
a) Dispose d'autorités académiques qualifiées, compétentes et expérimentées afin de superviser le développement et la gestion d'une culture de la qualité en son sein	Existence d'un RAQ, cellule AQ et comités AE. Ces organes sont composés d'un personnel qualifié et formé à cet effet	80%
b) Dispose d'organes de gouvernance et de gestion pertinents, comme par exemple, un conseil d'administration, une assemblée de faculté, un conseil pédagogique et scientifique, et de divers comités, chacun ayant des mandats, des obligations, des responsabilités, des pouvoirs, des prérogatives et des attributions clairs; ces divers organes sont correctement coordonnés afin d'assurer l'efficacité, l'efficience et la qualité	L'école dispose de tous les organes scientifiques et administratifs assurant un fonctionnement de qualité (CP, CSD, CSE, CA, CAQ) conformément à la réglementation en vigueur	100%
c) dispose d'une politique et d'une structure AQ qui se répercutent à tous les niveaux	Existence d'une politique qualité au sein de l'école, par contre timide implementation	60%
d) dispose des systèmes et de réseaux de communication clairs favorisant la diffusion des informations en interne et en externe et l'exercice de sa responsabilité publique	Système d'information performant en interne et en externe	90%
e) fait usage de son autonomie de manière responsable	L'école dispose d'une autonomie partielle toute en respectant les directives de la tutelle et conformément à la réglementation en vigueur	80%
f) dispose de politiques et procédures de délégation d'autorité en cas de besoin	Décisions administratives organigramme clair et prérogatives déléguées selon besoin	90%
g) permet aux étudiants de participer au processus décisionnel dans les organes décisionnels pertinents	La composition des organes décisionnels est régit par la réglementation en vigueur	80%
h) veille à ce qu'il y ait régulièrement des consultations avec les parties prenantes, des comptes rendus et des actions de suivi sur des questions clés de stratégie et de mise en œuvre opérationnelle afin de promouvoir les sentiments de cohésion, d'harmonie et d'identité au sein de l'établissement	Existence des consultations et de débats quotidiens entre les différents représentants de la communauté de l'école traitant divers ordres du jour au sein des instances décisionnelles	95%
i) met l'accent sur l'éthique, la transparence et l'intégrité académique dans toutes ses activités d'enseignement, d'apprentissage et de recherche	Charte d'éthique et de déontologie ainsi que le règlement intérieur sont publiés sur site web de l'école.	95%
j) promeut un haut degré d'intégrité institutionnelle et de réactivité en préconisant et faisant preuve d'honnêteté et de non-discrimination dans son traite	Égalité des chances pas de ségrégation pour le recrutement	70%





ment du personnel, des étudiants et des membres de la société civile et dans la gestion des affaires institutionnelles		
k) publie et diffuse régulièrement des informations qualitatives et quantitatives impartiales et objectives concernant les programmes proposés, les recherches menées et les services communautaires	Informations diffusés mais mis a jour non réguliere et systemique	60%
l) a développé et mis en œuvre des processus efficaces de dissuasion, de détection et de gestion de la mauvaise conduite au niveau des étudiants ou du personnel	Des mesures disciplinaires sont appliquées à l'école à l'égard du personnel et des étudiants (conseil disciplinaire, commission paritaire, poursuite judiciaire sanctions administratives diverses... 'mises à pied, blâmes dans le dossier, exclusion pour tentatives de fraude') reste que des mesures supplémentaires peuvent être adoptés (retrait de salaire, télésurveillance, etc)	70%
m) dispose de politiques et procédures activées pour gérer les conflits d'intérêt	En interne et en externe, l'école est dotée de commissions et services spécialisés. (Service contentieux, commissions paritaire, Commission d'éthique et déontologie)	80%
n) dispose de processus efficaces, systématiques, ponctuels et justes pour examiner les plaintes, les réclamations et les recours introduits par des étudiants, des membres du personnel ou d'autres parties prenantes.	Existence d'un service contentieux, commission paritaire, mais la procédure de gestion des réclamations n'est pas décrite	65%
3. RESSOURCES HUMAINES		
Référence - L'établissement dispose de politiques de ressources humaines inclusives qui garantissent le recrutement et la rétention d'un nombre adéquat de membres du personnel qualifiés et compétents afin de réaliser sa mission et d'exécuter son mandat légal.		
a. Dispose de politiques et procédures claires qui garantissent l'égalité des chances et une véritable égalité hommes-femmes dans les ressources humaines pour le recrutement, la rétention et la promotion du personnel basés sur les qualifications, les compétences et les aptitudes	Les politiques et procédure sont conformes au code du travail de la fonction publique	100%
b. Dispose d'un noyau de personnel à temps plein et tient des registres à jour sur les effectifs, les qualifications et les taux de rotation des emplois	L'école dispose d'un service GRH qui veille à la bonne gestion des effectifs et leur rotation	95%
i. dispose de politiques et procédures claires pour le développement continu du personnel;	L'école dispose d'un programme de formation annuel mais le budget alloué à la formation reste très insuffisant	85%
ii. dispose d'accords contractuels clairs avec le personnel qui décrivent les conditions de travail et sont alignés avec toutes les exigences législatives du pays de l'établissement;	Les accords sont établis conformément avec la législation en vigueur	100%
c. fournit des installations et services de soutien du personnel adéquats;	C : moyennement avec des insuffisances -----	50% ----- 60%





----- ----- d. assure un monitoring et une évaluation périodiques du personnel	D : elle se limite à une évaluation trimestrielle pour la prime de rendement conformément à la lois en vigueur	
e) respecte les normes (locales/régionales) en matière de ratios étudiants-professeurs qui promeuvent l'apprentissage centré sur l'étudiant.	L'école dispose d'un ratio très favorable pour les étudiants 1 enseignant /6 étudiants	95%
f) dispose de politiques et procédures claires pour le développement continu du personnel;	Redondance avec le point i	--
4. GESTION DES RESSOURCES FINANCIERES		
Référence - L'établissement dispose de ressources financières adéquates et d'une gestion financière prudente qui sont alignées avec sa mission, ses objectifs et son mandat d'assurer un enseignement de qualité.		
a) De ressources financières adéquates afin d'exécuter son mandat et de réaliser ses objectifs de manière efficace et efficiente	Ressources insuffisantes dans le budget, d'autres ressources loués par la DGRSDT pour assurer un meilleur fonctionnement des laboratoires de recherche	60%
b) d'une base diversifiée et durable de ressources financières et il garantit une affectation équilibrée des ressources aux fonctions clés de l'enseignement et de l'apprentissage, de la recherche et de l'engagement envers la communauté.	Le budget de l'école depend presque exclusivement des allocations de la tutelle, d'autres ressources existes mais sont circonstancielles (non durables)	45%
c) d'un système de gestion financière prudente qui inclut des stratégies, des politiques et des procédures pour la budgétisation, l'allocation des ressources, les réparations et l'entretien de l'infrastructure, la gestion des actifs, la gestion des dettes et les comptes rendus financiers	Les chapitres du budget sont clairement définis et soumis aux contrôles financiers.	90%
d) d'un système qui analyse, à des fins d'amélioration continue, les risques, les lacunes et les défis identifiés.	Le système d'évaluation est assuré par le CA qui se tient deux fois par an	70%
e) de processus de monitoring, d'évaluation (via des audits financiers) et de benchmarking pour le système de gestion financière fondés sur les bonnes pratiques internationales ou sur une autre base de comptabilité adaptée à l'établissement.	Les bases de la comptabilité sont régies par la réglementation nationale avec des audits internes par le CA et des audits externes assurés par le contrôleur financier	80%
5. INFRASTRUCTURE ET INSTALLATIONS		
Référence - L'établissement dispose d'infrastructures, d'installations et de ressources adéquates et appropriées pour soutenir l'enseignement, l'apprentissage et les activités de recherche.		
a) d'installations académiques, administratives et récréatives (salles de conférence, salles de séminaire, bureaux pour le personnel, laboratoires, studios, ateliers, etc.) adaptées au nombre d'étudiants et de membres du personnel;	Les infrastructures sont suffisantes mais certaines (annexes de l'école) sont peu adéquates, Les bâtiments de l'école necessite un entretien regulier. Neanmoins les laboratoires sont recement aménager et remise à niveau.	65 %





b) d'une bibliothèque correctement organisée équipée d'installations et de ressources (physiques et/ou en ligne) adaptées au nombre d'étudiants et de membres du personnel);	La bibliothèque centrale est correctement organisée et équipée, ce qui n'est pas le cas pour les bibliothèques de départements	90%
c) d'une infrastructure de technologie de l'information et de la communication (TIC) adéquate, y compris une connectivité abordable, haut débit et dédiée	L'école dispose d'infrastructures TIC suffisantes et adéquates par contre la connexion internet est loin de répondre aux besoins exprimés par les utilisateurs	65%
d) d'installations conformes aux dispositions nationales pertinentes en matière de santé et de sécurité	Les installations en la matière sont insuffisantes et non conformes aux besoins	10%
e) d'installations accessibles aux personnes moins valides.	Très peu, pour répondre aux normes (elle se limite aux nouvelles sanitaires et l'accès à la bibliothèque centrale)	10%
<i>Dans le cas de l'e-learning, l'établissement assure</i>		
a) une infrastructure suffisante pour assurer le support technique en termes: i. d'espace serveur, ii. de redondance ou d'équilibrage de charge, iii. de helpdesk technique, iv. d'accès Internet fiable, et v. de services techniques fiables en termes de sauvegarde et services à distance ;et ressources en vue de développer les connaissances et les compétences des professionnels TIC	Oui avec ingénieur permanent Espace jamais saturé car nombre faible d'utilisateurs À améliorer Pas très performant Oui plateforme fiable avec utilisation de la plateforme Webex accompagnement technique par le CC	70%
b) qu'il dispose d'un plan informatique afin d'assurer: i. la maintenance et la mise à niveau des technologies ii. la fiabilité, le respect de la vie privée, la sécurité et la sûreté.	service de maintenance assuré par le CC Veille et assure la sécurité des données et du réseau	70%
c) qu'il existe une cohérence et une uniformité du cadre technique pour les étudiants et pour le personnel académique, qui garantit que tout changement de technologie est introduit d'une façon qui limite son impact sur les étudiants et le personnel académique. L'établissement dispose par conséquent: i. d'une structure claire de communication des changements de programmes logiciels, de matériel informatique ou de système/procédure technique quand un étudiant ou un membre du personnel passe d'un programme à un autre, ii. d'un programme/processus de formation	Pas de cadre légal relatif au E Learning à niveau national Des enseignants ont bénéficié de formation en e-learning et en utilisation et la plateforme moodle et de la plateforme webex (suite à la pandémie Covid-19) Des efforts supplémentaires restent à déployer pour utilisation efficace de ces plateformes. (en particulier moodle)	40%





<p>aussi bien pour le personnel que pour les étudiants quand un nouveau logiciel ou un nouveau système est adopté,</p> <p>iii. d'un accès à la formation pour les étudiants hors campus ou virtuels, et</p> <p>iv. d'une politique d'apprentissage sur un nouveau logiciel quand un étudiant ou tuteur passe d'un programme à un autre.</p>		
<p>d) que le matériel informatique ,les logiciels et le support technique constituent un élément clé de l'e-learning. L'établissement dispose dès lors de ce qui suit:</p> <p>i. unhelpdeskopérationnel24heuresur24et7journsur 7,</p> <p>ii. un système de monitoring et de prise en charge d'une série de matériel informatique/logiciels,</p> <p>iii. des attentes techniques clairement formulées,</p> <p>iv. un système de questions fréquentes (FAQ), qui doit être évalué avec fourniture d'un feed-back aux étudiants</p>	<p>Ces dispositifs ne sont pas encore adoptés par l'école</p>	<p>00</p>
<p>6. RECRUTEMENT, ADMISSION ET CERTIFICATION DES ETUDIANTS ET SERVICES DE SOUTIEN AUX ETUDIANTS</p>		
<p>Référence - L'établissement dispose de politiques et procédures prédéfinies publiées et appliquées de manière cohérente qui assurent un recrutement, une admission, une progression et une certification justes et équitables des étudiants et des services de soutien aux étudiants justes et équitables à travers toutes les phases du cycle d'études, et portant sur des matières qui concernent l'employabilité future des étudiants</p>		
<p>a) pour le marketing / la promotion de l'établissement, des programmes, des procédures de recrutement, d'admission, de sélection et d'inscription;</p>	<p>Portes ouvertes régulièrement organisés, L'accès à l'école est déterminé par la plateforme de la tutelle PROGRES selon la moyenne du candidat au BAC</p>	<p>80%</p>
<p>b) qui promeuvent la diversité dans l'admission, y compris en termes de genre, et qui prête une attention aux groupes défavorisés et aux personnes handicapées, le cas échéant;</p>	<p>Le seul critère de l'admission à l'école est la moyenne du BAC. Aucune exception (faveur spécifique) n'est accordée aux groupes défavorisés et aux personnes handicapées</p>	<p>50 %</p>
<p>c) qui veillent à ce que les étudiants admis remplissent les exigences minimales d'admission dans l'EES et d'admission dans le programme;</p>	<p>Non applicable</p>	
<p>d) qui assurent un monitoring, une évaluation et un benchmarking en vue de l'amélioration de la gestion des inscriptions;</p>	<p>Les inscriptions sont réalisé sur la plateforme PROGRES, géré par la tutelle (MESRS) L'école n'intervient que lors de la phase finale des inscriptions</p>	<p>70%</p>
<p>e) qui garantissent une collecte et une compilation continues de données sur l'admission, les progrès et la performance des étudiants et sur les taux d'obtention de diplôme;</p>	<p>Toutes les datas sont enregistrés sur la plateformes Progres Les dossiers des étudiants sont également archivés au niveau de l'école (GED)</p>	<p>100%</p>
<p>f) qui promeuvent la rétention et la progression des étudiants et remédient aux problèmes relatifs aux</p>	<p>Taux de d'abondan très faible,</p>	<p>85%</p>





taux d'abandon;	Les mutations sont principalement causés ar un changement de spécialité	
g) qui assurent des processus rigoureux pour la délivrance et le stockage des certificats ; et qui assurent le stockage de registres et dossiers détaillés, indiquant la liste des cours, les points de crédit et les notes	L'archivage des dossiers tres bien organisé, Et appuyé par la GED (Gestion électroniques des documents)	95%
7. ÉLABORATION, APPROBATION, SUIVI ET EVALUATION DES PROGRAMMES <i>L'établissement dispose de politiques et stratégies documentées qui promeuvent le bien-être des étudiants et une orientation dans leur parcours académique ainsi que dans les domaines professionnel et personnel.</i>		
a) Dispose de politiques, procédures et processus pour l'introduction de nouveaux programmes avec des acquis d'apprentissage et basés sur les compétences et pour la modification ou la fermeture de programmes existants; les programmes font l'objet d'une évaluation et d'un suivi continu (y compris des évaluations externes régulières) ainsi que d'un développement qui assure leur actualité, leur qualité et leur pertinence;	L'école dispose des procedures relatives à l'introduction et la révision des programmes absence d'évaluation et de suivi (interne et externe)	20%
b) Dispose de programmes académiques qui s'inscrivent dans le droit fil de sa mission et de ses objectifs et répondent aux attentes et besoins des parties prenantes, par conséquent, les programmes ont un contenu et une portée étendus, approfondis, cohérents, pertinents, à jour et adéquats et ils promeuvent un contenu, des idées et des valeurs clés ainsi que l'acquisition de compétences d'employabilité telles que l'apprentissage lié au travail/l'attachement/ les stages;	Les programme de l'école s'inscrivent dans le droit fil de sa mission et de ses objectifs et répondent aux attentes et besoins des parties prenantes Cependant ils ne sont pas actualisés (en majorité) Les partenaires socio-économique ne sont pas suffisamment impliqués dans l'élaboration et l'actualisation des programmes	50%
c) Veille à ce que les structures des programmes et les heures/points de crédit soient conformes aux normes internationales concernant le volume d'étude horaire requis pour chaque qualification proposée par l'établissement (ou le	Nos programmes conformes aux normes universelles (traité de bologne) à l'exception de certaines defaillances à corriger au niveau des specialités	65%
d) Niveau des qualifications décernées) et à ce que les programmes soient approuvés par l'AAQ nationale pertinente et par des organismes professionnels ,le cas échéant;	Absence de l'AAQ au niveau national Les programmes sont approuvés par le Conseil Nationale des écoles supérieures.	50%
e) Dispose de mécanismes efficaces pour la participation des parties prenantes à l'élaboration, à l'évaluation et à la validation des programmes, y compris le feed-back des étudiants, des anciens étudiants et des employeurs ;	Non appliqué par l'école	00%
f) Dispose de politiques nécessitant la définition et la documentation des acquis d'apprentissage formulés pour tous les programmes et cours et veille à ce que ces spécifications de programme soient accessibles	Absence de cette politique néanmoins les objectifs des cours sont bien definis dans les programmes (par le comité d'élaboration des programmes)	45%





aux apprenants (ou aux parties prenantes);		
g) Dispose de structures et procédures pour l'approbation des programmes par des organes pertinents, comme le Sénat et par des autorités comme les organismes professionnels, le cas échéant;	L'ensembles des programmes sont approuvés par le comité scientifique du département puis par le conseil scientifique de l'école cependant absence de participation des organismes professionnels	65%
h) Dispose de programmes dispensés par du personnel adéquat, qualifié et compétent possédant des compétences pédagogiques;	L'école dispose d'un corp enseignant majoritairement de rang majistral, qualifié dans les domaines de compétence enseignés.	90%
i) Dispose d'accords officiels appropriés pour tous les programmes proposés en partenariat avec d'autres établissements spécifiant les rôles et responsabilités des deux partenaires, y compris les engagements en matière d'enseignement et les arrangements sur le plan AQ; et	L'école a conclut plusieurs partenariats avec des établissements du meme domaine de formation	60%
veille à ce que les acquis d'apprentissage formulés soient comparés avec des descripteurs de niveaux de cadres de qualifications nationaux ou régionaux, le cas échéant.	Absence de comparaison	0
8. ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET EVALUATION		
<p>Référence – <i>L'établissement met en place, d'une façon qui cadre avec sa vision et sa mission, des politiques et procédures qui promeuvent l'apprentissage et l'acquisition de connaissances, compétences et aptitudes appropriées et assurent une évaluation juste et transparente basée sur l'évaluation centrée sur l'étudiant.</i></p> <p><i>Les principes, références et procédures d'évaluation sont explicites et publiés à l'attention des étudiants et du personnel.</i></p>		
a) Que les stratégies d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation sont centrées sur l'étudiant et flexibles et qu'elles stimulent la réflexion personnelle et l'implication des étudiants dans le processus d'apprentissage;	Les etudiants ne sont que partielement impliquees et ceci dans certaines etapee du processus d'enseignement (travail personnel, programmation des cours et examens, ETC)	50%
b) Que l'environnement et les ressources sont appropriés et adéquats pour soutenir chaque étudiant;	L' environnement et les Ressources d'enseignement sont relativement adéquats . On note l'absence du tutorat	55%
c)qu'il y a des systèmes en place pour le suivi et l'évaluation périodiques des approches d'enseignement et d'apprentissage en vue de l'amélioration de la qualité ;	Absence de systeme d'évaluation des approches d'enseignement en vue d'améliorer la qualité	10%
d) qu'il existe des mécanismes permettant aux étudiants de fournir un feed-back sur leur expérience d'apprentissage.	L'unique mecanisme mis en place est le comité pedagogique. A noter quelques initiatives individuelles	40%
<i>L'évaluation des étudiants</i>		
a) Les procédures d'évaluation sont publiées et appliquées de manière cohérente et incluent: i. une série de méthodes d'évaluation (par exemple, exercices, projets, projet de recherche et examens à des	Les procedures d'évaluation bien décrites, publiées et appliquées en grande partie.	85%





<ul style="list-style-type: none"> ii. un jugement interne et externe des litiges, iii. des procédures de surveillance des examens, iv. un suivi des progrès des étudiants, v. des pratiques d'évaluation valides et fiables, vi. l'enregistrement des résultats de l'évaluation et le règlement des différends, et vii. un système d'évaluation rigoureux et sécurisé 		
<p>b) Les références d'évaluation sont spécifiées pour chaque programme et sont basées sur les compétences ou sur les acquis d'apprentissage, le cas échéant;</p>	<p>La méthode d'évaluation est décrite dans la fiche de présentation de la majorité des modules, elle est spécifique à chaque programme.</p>	<p>90%</p>
<p>c) L'évaluation est effectuée par des examinateurs compétents et impartiaux;</p>	<p>L'évaluation est effectuée par des examinateurs compétents et impartiaux</p>	<p>90%</p>
<p>d) L'intégrité des examens et de la remise des diplômes est assurée de manière à prévenir les pratiques abusives en matière d'examens;</p>	<p>Oui, présence des barèmes et consultations de copies</p>	<p>95%</p>
<p>e) Les étudiants reçoivent régulièrement un feed-back objectif concernant leurs points forts et leurs points faibles ainsi que des conseils appropriés pour s'améliorer;</p>	<p>Absence de feed-back</p>	<p>10%</p>
<p>f) Il y a un processus disciplinaire et de recours pour les étudiants qui se sentiraient lésés ;et</p>	<p>droit de consultation des copies,, contre correction d'évaluation et une procédure de recours)</p>	<p>90%</p>
<p>g) Il y a un manuel AQ qui est connu du personnel et des étudiants.</p>	<p>Le manuel qualité est rédigé mais pas encore validé par la direction</p>	<p>50</p>
<p>9. RECHERCHE ET INNOVATION</p> <p><i>Référence - L'établissement encourage, promeut et s'engage dans des activités de recherche innovantes qui sont en phase avec ses politiques et plans stratégiques et qui répondent aux besoins nationaux, régionaux, continentaux et internationaux. L'établissement encourage l'innovation dans la démarche d'enseignement, d'apprentissage et de recherche.</i></p> <p><i>L'établissement veille à ce que la gestion des études de troisième cycle s'inscrive dans un cadre approuvé de politiques et plans institutionnels qui assurent une recherche éthique et de qualité.</i></p>		
<p>L'établissement s'assure:</p>		
<p>a) qu'il y ait une compréhension commune de la nature, du rôle et des objectifs de la recherche;</p>	<p>Les objectifs de la recherche sont connus, mais les discussions sont rares</p>	<p>30%</p>
<p>b) qu'il y ait des références, des procédures et des processus pour l'approbation des propositions et thèses de recherche et pour la réalisation et la supervision des</p>	<p>Les attaches sont sous la responsabilité des comités de formation doctorales qui valident les lignes de conduite de la recherche</p>	<p>60%</p>





recherches		
c) qu'il y ait des politiques, des systèmes et des stratégies de gestion de la recherche ainsi qu'une infrastructure et des ressources adéquates aidant le personnel à mener des recherches innovantes et à publier les résultats des recherches;	Les politiques existent. Mais les ressources et les moyens restent insuffisant pour mener des recherches innovantes	30%
d) qu'il y ait des références et des processus pour l'approbation des propositions de projets de recherche, en phase avec les besoins du contexte national ou régional, ainsi que des possibilités de développement de capacité pour les chercheurs, la gestion des partenariats et contrats de recherche, la gestion de la propriété intellectuelle et de la commercialisation des fruits des recherches, et la gestion efficace et digne de confiance des informations recueillies dans le cadre des recherches;	Les équipes de recherche s'appuient sur les textes et directives de la tutelle. La tutelle encourage les projet à impact socioéconomique	80%
e) qu'il y ait une intégrité académique adéquate à travers l'établissement et un recours à des comités et conseils de recherche appropriés afin de garantir une intégrité académique et éthique;	Oui assuré par les différents comités scientifiques de l'école.	85%
f) que les recherches menées soient pertinentes et répondent aux besoins de progression académique et aux attentes en matière de développement communautaire ;et	Les recherches menées sont coordonnées par la DGRSDT, mais sont orientées plus vers le progression académique que le developpement communautaire	60
g) qu'il y ait un suivi et une évaluation efficaces du système de recherche.	La DGRSDT réalise une évaluation annuelle des projets et des laboratoires de recherche par le biais des bilans	60%

10.ENGAGEMENT ENVERS LA COMMUNAUTE_

Référence - L'établissement encourage l'engagement dans des programmes communautaires dans le cadre de sa responsabilité sociétale.

Pour le bénéfice des étudiants, de l'établissement et de la société, l'établissement souscrit, dans le cadre de ses activités, un engagement envers la communauté dans le but:		
a) d'enrichir les programmes de bourses d'études, la recherche et l'activité créative;	Les programmes de bourse sont gérés par la tutelle, toutefois l'école est en mesure de communiqué des propositions emanants de ses partenaires.	50%
b) d'optimiser l'enseignement et l'apprentissage ;	Oui, l'établissement veille à l'optimisation par compétence	75%
c) de faciliter la préparation de citoyens éduqués et engagés;	Oui, faisant partie des objectifs de l'école	80%
d) de renforcer les valeurs démocratiques et la responsabilité citoyenne auprès des étudiants;	Oui, débats ouverts, liberté d'expression dans le respect de l'autre	80%
e) de remédier aux problèmes sociétaux critiques et de contribuer au bien public;	Rarement, role secondaire quelques initiatives a travers les clubs scientifiques de l'école (campagne de nettoyage des places, des espaces verts, reboisement, etc)	40%
f) de s'assurer qu'il y a des mécanismes pour établir des partenariats avec d'autres parties prenantes au sein de la communauté dans un objectif de développement	Existance de mecanismes à travers des projets de recherche développement à impact socioéconomique	55%





durable.		
11. GESTION DE L'INFORMATION		
Référence - L'établissement veille à collecter, analyser et utiliser des informations pertinentes pour la gestion efficace de ses programmes d'études et de ses autres activités.		
Les informations collectées dépendent de la vision et de la mission de l'établissement. Cependant, il est important de prendre en considération les points suivants:		
b) indicateurs clés de performance;	Les indicateurs de performances sont repris dans le projet d'établissement	50%
c) profil de la population étudiante (y compris en termes de genre);	Dossiers et statistiques disponibles au niveau de la direction des études de l'école	100%
d) ressources pédagogiques et services aux étudiants disponibles;	Ressources pédagogiques et mises à la disposition des étudiants	90%
e) progression des étudiants et taux d'abandon et d'obtention de diplôme;	statistiques disponibles au niveau de la direction des études et sur la plateforme PROGRES	80%
f) satisfaction des étudiants et des diplômés par rapport aux programmes, à l'enseignement dispensé;	Absence de feed-back. Se limite à l'enquête du comité d'auto-évaluation	20%
g) parcours de carrière des étudiants.	Réseau des anciens en construction. Initiative déjà lancée sur Facebook ; Une enquête sur l'employabilité est lancée par le comité AE	70%
12. INFORMATION DU PUBLIC		
Référence- L'établissement publie des informations sur ses activités, y compris ses programmes, de manière claire, précise et objective, et s'assure que ces informations sont à jour et accessibles.		
L'établissement veille à ce que la promotion de ses programmes soit effectuée de façon juste et éthique suivant de bonnes pratiques et dans le respect de toute la législation en vigueur.		
h) Les supports d'information donnent une vue claire et précise du programme, de ses modalités d'offre, de ses objectifs et des acquis d'apprentissage, notamment: <ul style="list-style-type: none"> i. identification du programme, ii. l'organe décernant la qualification et son statut d'accréditation, iii. les modalités d'offre, iv. le niveau du programme dans le Cadre national des qualifications national (CNQ), le cas échéant, v. les frais, vi. les conditions applicables au programme, vii. les conditions d'abandon du programme, viii. les accords financiers avec le fournisseur, et ix. les droits, obligations et engagements 	Programmes identifiés et accessibles via le site web et la DE et d'autres supports de communication. Les programmes de formation sont validés par le CSE puis par CPNE. Les étudiants comme les doctorants signent un contrat portant sur le droit et engagements à l'école.	75%





attendus de l'étudiant.		
<p>i) Les étudiants sont pleinement informés des questions qui les concernent pour ce qui est de la gestion du programme, comme:</p> <ul style="list-style-type: none"> i. la langue de communication, ii. l'accès requis aux technologies, dans le cas particulier de l'offre de FOAD, iii. les compétences techniques requises pour s'inscrire au programme, dans le cas particulier de l'offre de FOAD, iv. la période durant laquelle les programmes sont proposés et la nature des acquis d'apprentissage, v. les textes requis et l'accès aux supports pédagogiques de référence, vi. les attentes en matière d'apprentissage autonome, vii. le calendrier des interactions en face à face, dans le cas particulier de l'offre de FOAD, viii. le calendrier des examens, ix. le calendrier de soumission des devoirs, et x. la délivrance des certificats. 	<p>Les étudiants sont pleinement informés sur la programmation et le déroulement ainsi que les objectifs, les attentes de la formation et le calendrier d'évaluation..</p> <p>Pas d'information concernant l'offre FOAD</p>	60%

13. COLLABORATION, MOBILITE DU PERSONNEL ET DES ETUDIANTS

Référence - L'établissement dispose de mécanismes qui promeuvent la collaboration avec d'autres EES, des organismes professionnels, des instituts de recherche et des acteurs sociaux pertinents aux niveaux national, régional, continental et international, et ceci afin d'encourager la mobilité des étudiants et du personnel.

Les établissements qui collaborent doivent:		
j) veiller à ce que les programmes collaboratifs soient du niveau requis et aient la même rigueur que ceux de l'établissement référent;	Plusieurs conventions sont signées avec les partenaires locaux et régionaux	70%
k) veiller à ce que les étudiants bénéficient du même niveau de ressources que les étudiants ordinaires de l'établissement diplômant;	Non applicable	-
l) assumer la responsabilité de la qualité de l'offre d'enseignement collaborative;	Non Applicable	-





m) veiller à être tous deux approuvés par l'AAQ/l'organisme professionnel pertinent(e) et à se soumettre à des audits qualité périodiques ; et	Non Applicable	-
n) veiller à ce que les étudiants soient pleinement informés de la nature de la collaboration entre les établissements concernés.	Quelques initiatives à travers les projets erasmus	10%
o) veiller à être tous deux approuvés par l'AAQ/l'organisme professionnel pertinent(e) et à se soumettre à des audits qualité périodiques; et	Non Applicable	-
p) veiller à ce que les étudiants soient pleinement informés de la nature de la collaboration entre les établissements concernés.	Redondant avec le point N	-

*Verified and validated by Project manager
Antanas Maziliauskas*

